

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **22.06.04**

Date de convocation : 30 août 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt deux

Le 6 septembre à 8 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine		X	
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian		X	
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Madame Isabelle RECOULIN a été désignée secrétaire de séance.

EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE et PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE
Renforcement de l'accompagnement du SDEE auprès de ses collectivités adhérentes

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que depuis 2017 le SDEE, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire de la Lozère, a fortement renforcé son implication dans les actions de transition énergétique : infrastructures de recharge pour véhicules électriques, énergies et chaleur renouvelables et plus récemment mise en place du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Lancé à l'automne 2021 et complété par l'obtention d'une enveloppe régionale, ce programme va d'ores et déjà permettre à 22 collectivités de bénéficier de l'accompagnement du SDEE. A ce jour, 11 audits énergétiques ont été réalisés, 36 audits sont en cours de réalisation ou programmés, 3 collectivités ont bénéficié d'un accompagnement du SDEE pour le montage de leurs dossiers de financement et/ou d'un appui technique incluant notamment la recherche d'un maître d'œuvre.

Pour rappel, la mise en place de cette première tranche d'audits, pour laquelle le SDEE avait mobilisé sur ses fonds propres une enveloppe de 50 000€, prévoyait le financement intégral par le Syndicat de deux audits énergétiques par commune.

Les échanges intervenus sur le terrain au cours des derniers mois ont également fait émerger des demandes d'accompagnement pour la réalisation de projets de production d'énergie photovoltaïque en toiture (à ce jour 9 sollicitations).

Face à la crise énergétique que nous traversons, l'efficacité énergétique des bâtiments ainsi que le développement des énergies renouvelables sont aujourd'hui, et plus que jamais, des enjeux majeurs pour notre territoire. C'est pourquoi, afin de soutenir encore davantage les communes et communautés de communes lozériennes, le SDEE souhaite renforcer son accompagnement dans ces domaines, résolument complémentaires. De fait, une rénovation énergétique globale et performante, combinée à une exploitation adéquate du bâtiment, permet de générer à minima 30% d'économies d'énergie en agissant sur la demande énergétique, tandis que les énergies renouvelables permettent une production plus vertueuse et une meilleure maîtrise budgétaire.

Ainsi, en matière d'audits énergétiques, une nouvelle phase de sollicitation pourrait être lancée d'ici la fin de l'année. En vue de structurer une offre qui tienne compte des financements obtenus par le Syndicat auprès de la FNCCR (programme ACTEE) et de la Région Occitanie, tout en offrant la possibilité à une majorité de structures de bénéficier de ces aides et en limitant l'effet d'aubaine pouvant pousser certaines collectivités à solliciter un nombre d'audits important sans qu'ils soient nécessairement suivis de travaux, il est proposé au Bureau Syndical d'adapter l'offre d'accompagnement du SDEE et d'adopter la grille tarifaire ci-annexée. Cette grille pourrait s'appliquer aux sollicitations reçues jusqu'au 31 décembre 2023 et être revue à l'issue de l'achèvement du programme ACTEE.

S'agissant de l'accompagnement à la réalisation d'installations de production d'énergie photovoltaïque en toiture (toiture bâtiment ou ombrière), et toujours dans l'objectif de soutenir les collectivités lozériennes dans un contexte énergétique en forte tension, il est proposé au Bureau Syndical de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) qui permettrait d'accompagner une trentaine de projets portés par des communes ou communautés de communes, selon les modalités tarifaires présentées en annexes. L'enveloppe fonds propres affectée à cet AMI serait de 50 000€.

Il est précisé que l'accompagnement du SDEE s'inscrit en complément des offres déjà existantes sur le territoire, dans l'objectif de renforcer l'appui aux collectivités face à un contexte de crise énergétique inédit.

Au-delà de la question des bâtiments, et toujours dans l'optique de renforcer l'expertise proposée par le SDEE aux collectivités lozériennes, il est également proposé au Bureau Syndical de lancer une réflexion en vue de la mise en place d'une prestation d'accompagnement à la conduite de projets d'énergies renouvelables d'envergure (photovoltaïque au sol, éolien...). Pour cela et en complément des réflexions déjà engagées autour de la constitution d'une Société d'Economie Mixte pour le développement des énergies renouvelables, une enquête visant à recenser les besoins d'accompagnement des collectivités sur ce sujet pourrait être lancée.

**APRÈS EN AVOIR DELIBERÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DÉCIDE de renforcer l'accompagnement du SDEE auprès des communes et communautés de communes lozériennes en matière d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable, incluant le lancement d'une nouvelle phase de sollicitation pour la réalisation d'audits énergétiques et la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêts pour l'accompagnement à la réalisation de projets de production d'énergie renouvelable en toiture ;

ÉMET un avis favorable pour engager une réflexion en vue de la mise en place d'une prestation d'accompagnement à la conduite de projets d'énergies renouvelables d'envergure ;

APPROUVE les grilles tarifaires présentées en annexe.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme
La Secrétaire de séance
Isabelle RECOULIN

Le Président
Alain ASTRUC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20220906-20220604-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2022

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.